LE CONSEIL DES SAGES



Le CONSEIL DES SAGES de Fondettes (CSF) réunit au maximum dix Fondettois de 71 ans et plus sans activité professionnelle ni municipale. Le rôle du CONSEIL DES SAGES est essentiel pour notre commune. Ses membres seront appelés à émettre des avis sur diverses questions économiques et sociétales avec une priorité: examiner la place des seniors dans la ville.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET CITOYENS

- Donner aux aînés un rôle actif dans la commune.
- Permettre aux élus municipaux de s'entourer des conseils de leurs aînés.
- Permettre aux aînés d'**émettre un avis** sur le budget.
- ► Mettre en place des actions de solidarité en lien avec le Conseil Municipal des Jeunes.



CALENDRIER

• 10 octobre : ouverture de l'appel à candidatures • 30 novembre : clotûre des candidatures • décembre : sélection de 5 candidatures retenues par le bureau municipal de Fondettes et organisation d'un tirage au sort de 5 Fondettois inscrits sur les listes électorales











POURQUOI UN CONSEIL DES SAGES ?

Le CONSEIL DES SAGES a un pouvoir consultatif s'inscrivant dans une démarche participative importante pour la ville de Fondettes. C'est une instance de concertation amenée à formuler des avis, à faire des propositions sur des dossiers d'intérêt général concernant la commune.

Le CONSEIL DES SAGES, instance de consultation et de concertation, peut intervenir à l'initiative de la municipalité sur des sujets ou des questions préalablement définis.

► COMMENT FONCTIONNE LE CONSEIL DES SAGES ?

Le CONSEIL DES SAGES se réunit sur saisine de la municipalité pour découvrir le fonctionnement de la collectivité, assister à une présentation du budget et assister à des actions éducatives et projets intergénérationnels avec le Conseil Municipal des Jeunes (cérémonies de commémoration, visite de la cuisine centrale...).

Le CONSEIL DES SAGES se réunira le mercredi, une fois par trimestre, dans la salle du Conseil municipal.

▶ QUI PEUT CANDIDATER ?

Pour être candidat, il faut remplir plusieurs conditions :

- être âgé de 71 ans et plus,
- être inscrit sur les listes électorales,
- ne pas occuper et ne pas avoir occupé de mandat municipal sur les six dernières années sur la ville de Fondettes ou dans une autre commune.
- résider sur le territoire de la ville de Fondettes,
- ne pas être président d'une association ou responsable d'un parti politique,
- deux conjoints ne peuvent pas siéger ensemble,
- vouloir s'engager de manière volontaire et à titre individuel.

Les personnes intéressées pour devenir membre du CONSEIL DES SAGES doivent adresser leur candidature motivée à Monsieur le Maire de Fondettes.

COMMENT FAIRE?

- Répondre à l'appel à candidature de la ville de Fondettes
- Déposer le dossier dûment complété dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de l'Hôtel de ville.
 Vous pouvez l'adresser par mail à : mairie@fondettes.fr









DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner à l'Hôtel de ville

(à déposer à l'accueil, dans la boîte aux lettres ou par mail à l'adresse suivante : mairie@fondettes.fr) Ouverture des candidatures le 10 octobre 2024 Clôture des dossiers le 30 novembre 2024 à 17 heures

NOM Prénom

Ville

Je soussigné(e),

Code postal

Adresse

Téléphone	. Courriel
Date de naissance (fournir une copie	d'une pièce d'identité valide)
•	er un mandat municipal dans l'année n mandat municipal depuis les six dernières
 Souhaite faire acte de candidatur Fondettes. 	re au CONSEIL DES SAGES de la ville de
Fait à	Le Signature



UNE VILLE PROCHE DE VOUS!







